



Voyage à BERLIN mars 2018

publié le 21/12/2016 - mis à jour le 24/03/2018

Descriptif :

Voyage à Paris, Strasbourg et Berlin pour les élèves germanistes de 4ème et les élèves de 3ème.

Bonjour !

Deux documents sont indispensables pour partir à Berlin (du 12 au 17 mars 2018) :

- la carte d'identité
- la carte européenne d'assurance maladie (à demander à votre mutuelle ou à votre caisse d'assurance maladie).



Les délais pour l'obtention de ces documents peuvent parfois être assez longs, d'autant qu'en mars, de nombreux établissements scolaires organisent des voyages linguistiques, ce qui augmente le nombre de demandes.

Il est donc nécessaire de penser à effectuer rapidement les démarches.

Cordialement.

M. Chalies

PS : la carte européenne d'assurance maladie est valable 2 ans.